



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance régulière du 6 septembre 2022, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

16, 1^{re} Avenue Ouest
Lot 4 729 699
Cadastre du Québec
Propriétaires : Madame Nathalie Allard et monsieur Mario Marcotte

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment principal (résidence multifamiliale) avec une marge latérale est à 1,85 mètre au lieu de 4,5 mètres tel que prescrit au règlement de zonage 07-080 de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 6 septembre 2022 à 19 heures, à la salle du conseil / Hôtel de Ville.

Donné à Macamic, ce 27 juillet 2022.

Joëlle Rancourt

Greffière-trésorière adjointe